



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 7 mai 2025 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet, ainsi que M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Sébastien Bazinet.

Le maire, M. Denis Lacasse, est absent.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. **OUVERTURE**

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Sébastien Bazinet, maire suppléant et président d'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

1.2 **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, le président d'assemblée atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 1.7 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
- 1.8 Période de questions du public

2. **URBANISME**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

001/07-05-2025-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2024
- 5.2 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2025
- 5.3 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2025
- 5.4 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2025
- 5.5 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2025

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/07-05-2025-A

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le maire de la Municipalité de La Macaza, M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

003/07-05-2025-A

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 16 décembre 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

004/07-05-2025-A

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

005/07-05-2025-A

1.7 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.8 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sébastien Bazinet, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

3. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

006/07-05-2025-A

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2024, totalisant 98,66 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

007/07-05-2025-A

5.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de janvier 2025, totalisant 187,93 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

008/07-05-2025-A

5.3 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de février 2025, totalisant 745,01 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

009/07-05-2025-A

5.4 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mars 2025, totalisant 284,38 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

010/07-05-2025-A

5.5 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président d'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'avril 2025, totalisant 765,79 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sébastien Bazinet, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Sébastien Bazinet, président d'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 04.

Sébastien Bazinet
Maire suppléant
Président d'assemblée

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire